

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle municipale de FONTAINE-LE-DUN, sous la présidence de Monsieur Philippe ETIENNE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ETIENNE, Maire, M. Ludovic ALARD, Mmes Evelyne DUPUIS, M. Jérôme QUESNEL et Martine FONTAINE, Adjoints, MM. Roland JOLLY, Mmes Armèle HOBA, Céline SAUMON, Isabelle CROCHEMORE, Delphine DESGARDIN, Gwendoline LEGAY et M. Jean-Charles LEBLÉ formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS :

M. Bruno PICARD qui a donné pouvoir à Mme Céline SAUMON.

M. Pascal BERNHARD (excusé).

M. Laurent VERCROYSSSE qui a donné pouvoir à M. Philippe ETIENNE.

Madame Gwendoline LEGAY a été nommée secrétaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 juin 2026

Le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026 est lu. Monsieur le Maire sollicite les observations des Membres présents. Aucune observation n'étant formulée, tous les Conseillers présents à la réunion du 05 juin 2026 signent le registre des délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 01/2906/26

PRISE EN CHARGE DES FRAIS INHÉRENTS A LA CÉLÉBRATION D'UNE ADMINISTRÉE CENTENAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le 4 septembre prochain, Madame Gisèle AFFAGARD, fêtera ses 100 ans. Afin de célébrer l'événement, la commune souhaite organiser une manifestation de sympathie à l'attention de Madame AFFAGARD.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

DÉCIDE de prendre en charge les frais inhérents à la célébration du centenaire de Madame Gisèle AFFAGARD,

INDIQUE que les crédits figurent au Budget primitif 2026, chapitre 62, article 623-Publicité, publications, relations publiques.

DÉLIBÉRATION N°02/2906/26

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL D'HABITATION AVEC MADAME CARINE SANNIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

VU la demande de Madame Carine SANNIER qui sollicite l'attribution d'un logement sur le territoire de la Commune,

ACCEPTE de louer à Madame Carine SANNIER le logement situé 45 rue Jules Lemoine à compter du 1^{er} septembre 2026, pour un montant mensuel de six cents euros-600,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses Adjoints à signer le contrat de bail de location avec Madame Carine SANNIER.

DÉLIBÉRATION N°03/2906/26

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL D'HABITATION AVEC MADAME MARIANNE SALZET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

VU la demande de Madame Marianne SALZET, qui sollicite l'attribution d'un logement sur le territoire de la Commune,

ACCEPTE de louer à Madame Marianne SALZET le logement numéro 3 du groupe scolaire situé 74 rue Alfred Labarbe à compter du 01^{er} octobre 2026, pour un montant mensuel de quatre cent vingt-cinq euros-425,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses Adjoints à signer le contrat de bail de location avec Madame Marianne SALZET.

DÉLIBÉRATION N° 04/2906/26
INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le premier édile rappelle les conditions d'assujétissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

VU l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

DÉCIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DÉLIBÉRATION N° 05/2906/26
AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL DE MONSIEUR NICOLAS GAROT

Au terme d'un bail sous seing privé du 1^{er} juin 2026, et conformément à la délibération 06/0304/26, la commune de Fontaine-le-Dun a consenti un bail professionnel avec Monsieur Nicolas GAROT pour une durée de six années qui à commencer à courir à compter du 1^{er} juin 2026, moyennant un loyer six-cent-cinquante euros-650 €, payable mensuellement, outre les charges et conditions portées au bail.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de régulariser le bail signé entre la commune et Monsieur Nicolas GAROT dans la partie :

« **DÉSIGNATION DES LIEUX LOUÉS** »

FONTAINE-LE-DUN (Seine-Maritime)

Un local situé à FONTAINE-LE-DUN (76740), 94 rue Louis Pasteur, le rez-de-chaussée d'un immeuble comprenant :

- Entrée avec pièce
- Trois bureaux
- Une pièce de rangement
- Un WC avec lave main
- Une petite pièce avec étagère
- Une cour intérieure

Cadastre B numéro 265

Monsieur le Maire informe que l'avenant audit bail ne concerne que les dispositions relatives aux compteurs gaz et eau à la charge du locataire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail professionnel avec Monsieur Nicolas GAROT.

INDIQUE que ledit avenant sera joint à la présente délibération

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

FERMETURE DES ECOLES DUE A LA CANICULE

Monsieur le Maire informe les élus que lors de l'épisode de canicule, il a décidé de procéder à la fermeture des écoles avec l'accord des parents d'élèves ainsi que des enseignants.

LOGEMENTS ANCIENNE GENDARMERIE

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers de la mise en location des 6 logements de l'ancienne gendarmerie. Ces appartements sont loués en meublé.

INONDATION DU 27 JUIN 2026

Monsieur le Maire informe les Membres de l'inondation qui s'est déroulée le samedi 27 juin dernier et qui a frappé le carrefour de la rue Labarbe avec un soulèvement de la chaussée. La société « la Grainvillaise » a procédé aux travaux de sécurisation.

FERMETURE DU STADE

Monsieur le Maire informe les élus que le stade du Héron a été fermé à cause de la présence d'une cavité. Selon Monsieur Jean-Charles LEBLÉ indique qu'il s'agit en réalité d'une ancienne fosse septique en plastique à remblayer.

TRAVAUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET EAUX USÉES COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire fait indiquer que les conduites d'eau potable et des eaux usées vont être remplacées dans la cour de l'école élémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

REACTIVATION DU JOURNAL MUNICIPAL CONFECTION D'UN PROTOTYPE

Monsieur le Maire souhaite réactiver le journal municipal qui paraîtrait deux fois par an. Ce journal biannuel ne publiera pas les décès et les mariages.

Madame Céline SAUMON estime que l'on peut confectionner un « prototype ». La commune peut éditer des photographies sur la Fête du Lin ou les chemins de randonnée. Dans cette page, il peut y avoir un article sur le Forum des Associations ou sur la Fête de la Sainte Croix.

INSTALLATION DU KINÉSITHÉRAPEUTE

Monsieur le Maire se félicite de l'arrivée d'un nouveau kinésithérapeute dans les locaux de l'ex Crédit Agricole. Il précise que la commune ne peut faire la promotion liée à cette installation.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours de réalisation. Il sera achevé en 2028. Ce document est une réflexion sur le devenir de nos villages sur une période de 30 ans en prenant en compte le SCOT.

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

En ce qui concerne la confection du Plan Intercommunal de sauvegarde, un bilan sera dressé le 1^{er} juillet prochain.

JOURNÉE DE L'ALIMENTATION DURABLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes va initier une « Journée de l'alimentation Durable » avec un marché des producteurs du terroir les 22 et 23 octobre 2026.

A 21 heures, aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et aucune autre initiative n'intervenant, la séance est levée.

